

F

A

Q

Du mouvement

Où faut-il aller pour faire son mouvement ? Dès l'ouverture du serveur (2 avril) tu pourras te rendre sur la plateforme SIAM dans ton I-prof.

Est-ce que je suis obligé.e de faire 40 vœux dans la première liste ?

Non, ce n'est pas obligatoire, c'est un maximum.

Est-ce que je pourrai toujours renoncer à mon poste dans les années à venir ?

Oui, mais cette demande sera soumise à l'avis de l'EN de circonscription avant décision de l'IA-DASEN.

La première saisie de mes vœux est-elle définitive ?

Non, tu peux saisir et modifier tes vœux jusqu'à la fermeture du serveur. Ensuite, il est très important d'imprimer l'accusé de réception pour vérifier ta saisie.

Est-ce que je dois saisir uniquement des vœux qui apparaissent « vacants » sur la liste des postes ? Non, les postes « susceptibles d'être vacants » peuvent aussi être saisis.

Attention les postes bloqués (B) seront normalement inaccessibles car réservés aux PES.

Pour faire un vœu géographique quelle carte faut-il regarder ? Il faut regarder celle des secteurs géographiques (attention, elle est différente de celle des circonscriptions). Cependant, si tu souhaites faire un vœu de « Tit. remplaçant », il faut bien superposer les 2 cartes, car ton vœu correspondra à un secteur mais, si tu l'obtiens, tu seras rattaché.e à une circonscription.

Est-ce que je peux faire un vœu de commune (regroupant toutes les écoles de celle-ci) dans la liste des 40 vœux ? Non, seuls les vœux précis d'écoles et les vœux de secteurs géographiques sont possibles.

Je suis actuellement nommé.e à titre définitif, dois-je mettre mon poste dans mes vœux pour le conserver si je n'obtiens rien ?

Non, tu retrouveras ton poste automatiquement, si tu n'obtiens rien.

Est-ce que je peux demander et obtenir un poste de direction si je ne suis pas sur la liste d'aptitude ? Oui, mais ce poste sera obtenu à titre provisoire. Tu pourras demander à être inscrit.e sur la liste d'aptitude l'année suivante (sans passer d'entretien devant une commission si le simple avis de l'EN est favorable).

Mouvement : quelles sont nos demandes ?

Le SE-Unsa souhaite que le renoncement au poste soit encore possible.

Le SE-Unsa souhaite que la liste des postes à profil soit la plus restreinte possible et que ces postes restent exceptionnels.

Le SE-Unsa a demandé que les collègues puissent faire des vœux de secteurs sur davantage de postes notamment les postes de direction au premier mouvement.

Le SE-Unsa a demandé que les collègues compléments de 80% et remplaçants puissent bénéficier de la bonification REP-REP+. L'IA a accepté pour les collègues compléments de 80% (à partir de 2 services sur 4). Pour les titulaires remplaçants, le SE-Unsa a obtenu que les collègues puissent faire une demande particulière s'ils effectuent un remplacement long et qu'ils s'investissent dans la vie de l'école.

Le SE-Unsa a demandé que les titulaires de secteur puissent accéder au temps partiel : L'IA a indiqué qu'il sera possible de demander le poste de titulaire de secteur si l'on travaille à 50 ou 75%.

Le SE-Unsa a demandé que les directeurs à titre provisoire sur leur poste puissent faire valoir leur droit à bonification (que leur année effectuée à titre provisoire puisse compter pour accéder au 3 ans sur poste de direction). L'IA a accepté.

Le SE-Unsa a demandé que les collègues puissent indiquer une commune de référence sur la fiche pluriannuelle des titulaires de secteurs, pour éviter une affectation au « hasard ». Il a même été proposé à la suite des discussions que soit prise en compte l'école de référence pour être encore plus précis en termes d'affectation.

Retrouvez toutes nos demandes sur le site local : <http://sections.se-uns-a.org/42/spip.php?rubrique83>



La 7ème édition du "Baromètre UNSA Éducation de nos métiers" se déroulera jusqu'au 5 avril 2019.

Je donne MON avis sur MON métier.

De plus, vous pourrez répondre, si vous le souhaitez, à dix questions d'actualité sur des thèmes comme les élections européennes, l'égalité femme-homme, la démocratie participative, l'enseignement supérieur, la Fonction publique, l'écologie.

#BarometreUNSA
de nos métiers
7ème édition

Mon métier ?
Mon avis.



Je participe



<http://barometre-metiers.unsa-education.com/2019>